

ANNEXE IV

DISPENSES ET ALLEGEMENTS DE DOMAINES DE FORMATION

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant.

	Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme professionnel d'aide soignant	Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture	Titre professionnel assistant de vie ou titre professionnel assistant de vie aux familles	Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie
DF1 : Connaissance de la personne	dispense	allègement	dispense	allègement	allègement	allègement
DF2 : Accompagnement et aide individualisée dans les actes essentiels de la vie quotidienne	dispense	allègement	dispense	allègement	dispense	allègement
DF3 : Accompagnement de la vie sociale et relationnelle	dispense	allègement	allègement	allègement	allègement	allègement
DF4 : Accompagnement et aide dans les actes ordinaires de la vie quotidienne					dispense	dispense
DF5 : Participation à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet individualisé	dispense	allègement	allègement	allègement		
DF6 : Communication professionnelle et vie institutionnelle	allègement	allègement	allègement	allègement		

